



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
LE 20 AVRIL À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 15 avril 2026

Présents : Jean-François RASCLE – Ghislaine GARNIER – Vincent GRANJON – Laila GAUTHIER – Marc JANDROS – Véronique MOUNIER – Bruno SAUVIAC – Marie-Josée GUBIEN – Richard TISSEUR – Lucie TEPPE DUPELOT – Philippe BOULOUMIÉ – ~~Valérie TROUILLOUX~~ – Vincent CLAPEYRON – Azzurra CITTONE ESTIENNE – Régis SANIAL.

Excusée avec pouvoir : Valérie TROUILLOUX à Jean-François RASCLE

Secrétaire de séance : Ghislaine GARNIER

2026.022 – ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil Municipal,

En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Considérant que par délibération n°2026.020 en date du 20 mars 2026, le Conseil Municipal a fixé à 14 le nombre de membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié est désignée par le Conseil Municipal et l'autre par le Maire.

Considérant que la liste suivante a été déposée : Laila GAUTHIER, Véronique MOUNIER, Marie-Josée GUBIEN, Valérie TROUILLOUX, Lucie TEPPE DUPELOT, Vincent CLAPEYRON, Bruno SAUVIAC

Décide de procéder à l'élection des sept membres représentant la commune au sein du conseil d'administration du CCAS :

Nombre de bulletins : quinze

A déduire (bulletins blancs) : zéro

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : quinze

Quinze suffrages exprimés pour la liste constituée des élus du Conseil Municipal.

Sièges à pourvoir : 7

Quotient électoral (suffrages exprimés/ sièges à pourvoir) : 2.14

Liste des élus du Conseil Municipal : quinze voix – attribution au quotient : 7 sièges

Le Conseil Municipal,

- proclame :

Laila GAUTHIER, Véronique MOUNIER, Marie-Josée GUBIEN, Valérie TROUILLOUX, Lucie TEPPE DUPELOT, Vincent CLAPEYRON, Bruno SAUVIAC

membres élus du Conseil d'administration du CCAS de la commune de Cuzieu,

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Ghislaine GARNIER,



Le Maire,
Jean-François RASCLE,